

Conseil municipal du 20 février 2020
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2020
Convocation du 31 JANVIER 2020

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

L'an deux mille vingt, le 20 février, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard BESNARD, Maire.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, Maire, Mme **BRUN-BESSON** Josette, M. **BIZET** Florent, M. **GRANIER** Bernard, M. **BRAULT** Jacky, Mme **TOURON** Elodie, adjoints,
M. **MILLET** Robert, Mme **MENAGER** Mauricette, Mme **FOSSE** Annick, M. **GUICHARD** Jean-Pierre, M. **LEPRINCE** Laurent, M. **FERRE** Christian, Mme **CHARPENTIER** Chantal, Mme **BONNAFOUX** Chane, M. **FEUGUEUR** Stephan, Mme **PAYET** Solène, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme **BLANCHET** Catherine ayant donné pouvoir à **Mme TOURON**
Mme **CROSNIER** Dominique ayant donné pouvoir à **M BIZET**
M. **LABASTIE** Jean

Secrétaire de séance : Mme **FOSSE** est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2020

I/ URBANISME

- Acquisition de la parcelle AH 2 secteur « Les Patis »

II/ Finances

- Vote du compte administratif de 2019
- Affectation du résultat de 2019
- Vote de la Fiscalité Directe Locale 2020
- Vote des subventions 2020
- Vote du budget 2020

III / QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2020
Délibération N°15-2020

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020 à l'unanimité des présents.

I/ URBANISME

OBJET : Acquisition parcelle AH 2 secteur « les Patis »
Délibération n° 16-2020

Le conseil municipal a été informé du projet d'acquisition de la parcelle AH 2 située dans le secteur « les Patis ».

Afin de constituer une réserve foncière, la Commune a la possibilité de concrétiser l'achat de cette parcelle

- AH 2 de 2 911 m²

Située en zone N du PLU

Le prix de 1 € le m² a été accepté par les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AH 2 de 2 911 m² pour **2 911 €**.
- **Donne** pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cet achat auprès de l'étude de Maître LESAGE, notaire à Chartres et dont les frais seront à la charge de la commune.

I/ FINANCES

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : Approbation du Compte administratif
Délibération N° 17/2020

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu les décisions modificatives votées durant l'année 2019

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 février 2020

Vu la Réunion Plénière du 18 février 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2019 de la commune, ainsi qu'il suit :

Investissement :

Recettes : 389 356.39 €

Dépenses : 259 042.01 €

Soit un excédent de 130 314.38 €

Fonctionnement :

Recettes : 2 225 454.60 €

Dépenses : 1 079 418.21 €

Soit un excédent de 1 146 036.39 €

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : Affectation du résultat de 2019
Délibération N° 18-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte Administratif 2019

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 février 2020

Vu la Réunion Plénière du 18 février 2020

Le conseil municipal constate que le compte administratif présente :

- ☞ Un excédent de fonctionnement de 1 146 036.39 €,
- ☞ Un excédent d'investissement de 130 314.38 €,
- ☞ Un déficit des restes à réaliser de 160 805.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Précise** que le Compte Administratif de la commune est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur
- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
<i>Résultat de clôture au 31.12.2019</i>	<i>1 146 036.39 €</i>
Apurement du déficit d'investissement (D 001 et R.1068)	0 €
Apurement du déficit des restes à réaliser (R 1068)	160 805.00 €
Report en section de fonctionnement (R. 002)	985 231.39 €

OBJET : FINANCES : Vote de la Fiscalité Directe Locale de 2020
Délibération N°19-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet du Budget Communal

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 février 2020

Vu la Réunion Plénière du 18 février 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** le maintien des taux 2019
- **Inscrit** au budget pour l'équilibre de celui-ci le montant des contributions directes

	Taux
Taxe d'habitation	12,47 %
Taxe Foncier Bâti	21,42 %
Taxe Foncier non Bâti	41,24 %

OBJET : FINANCES : Vote des subventions 2020

Délibération N° 20-2020

Dans le cadre de leurs activités, les associations citées dans le tableau reproduit ci-dessous, ont sollicité auprès de la commune une aide financière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les subventions suivantes de 2019 dont l'examen a eu lieu en réunion plénière du 18 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Vote** les subventions suivantes

Subvention Anciens Combattants	1 300
Subvention Foires et Marchés (6% N-1)	136
Subvention Amicale Sport Loisirs Morancez	1 800
Subvention Scarabées	3 100
Subvention Club Amitié	1 300
Subvention Football Club Morancez	3 100

- **Précise** que ces inscriptions seront prévues au budget primitif 2020, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : Vote du Budget de la commune 2020

Délibération N° 21-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de Budget Communal

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 février 2020

Vu la Réunion Plénière du 18 février 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le virement de la section de fonctionnement (D023) à la section d'investissement (R021)
- **Adopte** le Budget Communal 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement : 2 187 296 €

Section d'investissement : 1 743 180 €

III / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

- Réfection de voirie : au niveau de l'entrée d'Intermarché - nid de poule sur la Parcelle appartenant à la commune
- Prévision de pose de 15 Barrières sur le trottoir le long de la Mairie

Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 décembre 2011 prise en application du décret n° 2010-783 du 08 juillet 2010, il est rappelé les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du Conseil Municipal.

<p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de MORANCEZ de la séance du 20 FÉVRIER 2020</p>

- 15/2020- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/01/2020
- 16/2020 Acquisition de la parcelle AH 2
- 17/2020 Approbation du Compte Administratif 2019
- 18/2020- Affectation du résultat 2019
- 19/2020- Vote de la fiscalité directe locale 2020
- 20/2020- Vote des subventions 2020
- 21/2020 Vote du Budget 2020

La secrétaire de séance

Annick FOSSE



le Maire

Gérard BESNARD

